

Le code de vie de l'école Saint-Henri est un référentiel éducatif... un facilitateur du « vivre ensemble »... une responsabilité éducative pour veiller au maintien d'un milieu sain et sécuritaire.

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, l'élève a la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Il te servira à développer tes compétences sociales et à devenir un citoyen responsable.

Le code de vie s'applique dans toutes les activités de l'école, y compris les activités parascolaires et des sorties éducatives. Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Des règles à l'image de nos valeurs :

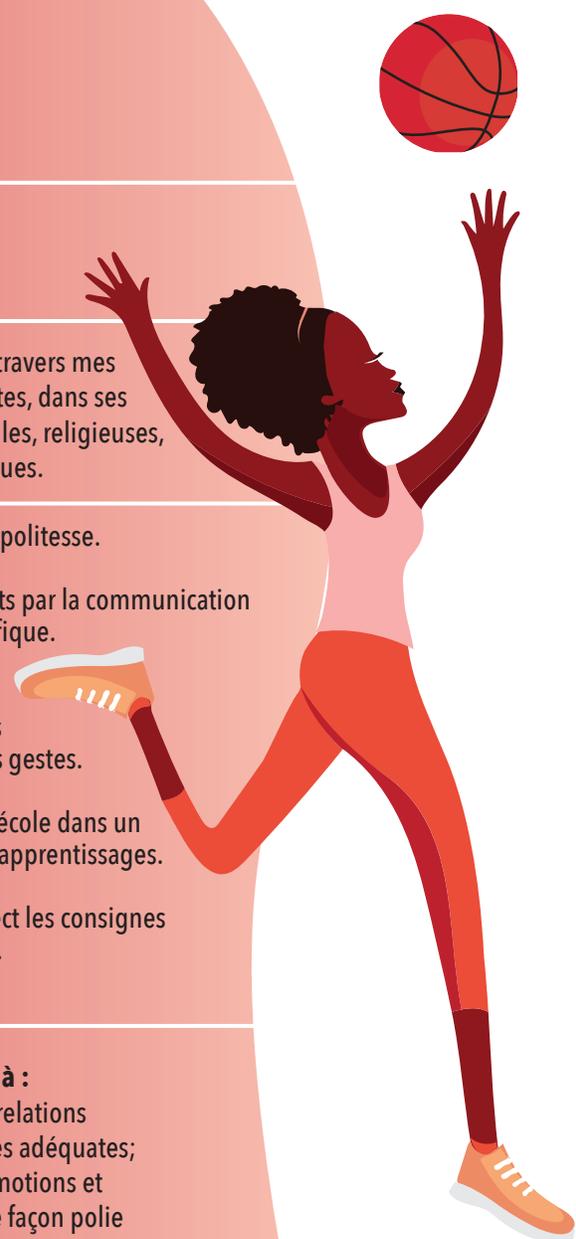
- **Persévérance**
- **Éthique**
- **Responsabilité et sécurité**
- **Préservation**

De plus, notre école affirme très clairement son caractère francophone. Elle tient à ce que l'ensemble des activités pédagogiques, culturelles et sportives soit un instrumentservant à l'apprentissage du français.



CODE DE VIE DE
L'ÉCOLE SAINT-HENRI

SPHÈRES	Réussite éducative	Vivre ensemble
VALEURS	Persévérance	Éthique
RÈGLES	Je m'engage et je m'investis dans ma réussite scolaire tout au long de l'année.	J'accepte l'autre, à travers mes paroles et mes gestes, dans ses différences culturelles, religieuses, sexuelles et physiques.
COMPORTEMENTS ATTENDUS	<p>Je viens à l'école à tous les jours et j'arrive à l'heure.</p> <p>J'apporte le matériel dont j'ai besoin à chacun de mes cours.</p> <p>Je participe à chacun de mes cours et je fais le travail demandé.</p> <p>Devant une difficulté ou si je suis absent, je vais aux récupérations.</p> <p>Je respecte les droits d'auteur quand j'utilise internet ou les documents de référence.</p>	<p>Je m'exprime avec politesse.</p> <p>Je règle mes conflits par la communication et de manière pacifique.</p> <p>Je fais attention aux autres à travers mes paroles et mes gestes.</p> <p>Je me présente à l'école dans un état propice à mes apprentissages.</p> <p>J'écoute avec respect les consignes de tous les adultes.</p>
RAISON D'ÊTRE	<p>Ainsi, j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des connaissances; • à gérer mon temps; • à respecter des échéanciers; • à être ponctuel. <p>Ainsi, je développe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mes compétences; • mon estime personnelle; • mon sentiment d'appartenance; • mon sens des responsabilités. <p>Ainsi, je contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à créer un climat de vie propice à l'apprentissage et au travail. 	<p>Ainsi, j'apprends à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développer des relations interpersonnelles adéquates; • exprimer mes émotions et mes opinions de façon polie et pacifique, selon les différents contextes. <p>Ainsi, je participe à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créer un milieu de vie agréable et sécuritaire.



CODE DE VIE DE
L'ÉCOLE SAINT-HENRI

SPHÈRES	Encadrement	Qualité de l'environnement
VALEURS	Responsabilité Sécurité	Préservation
RÈGLES	J'ai le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.	Je m'engage à utiliser de façon responsable les biens et les services offerts par l'école
COMPORTEMENTS ATTENDUS	<p>Je m'habille selon le code vestimentaire.</p> <p>Je me déplace dans le calme en tout temps avec mon agenda.</p> <p>J'ai seulement le matériel permis à l'école.</p> <p>J'utilise le matériel électronique aux endroits permis.</p> <p>Je signale tout événement qui menace ma sécurité ou celle des autres.</p>	<p>Je garde les lieux et les mobiliers propres et dans l'état dans lequel ils se trouvent.</p> <p>J'utilise adéquatement les objets en fonction de leur utilité dans les lieux appropriés.</p>
RAISON D'ÊTRE	<p>Ainsi, j'apprends à</p> <ul style="list-style-type: none"> • développer mon jugement; • devenir responsable ; • suivre les règles de sécurité; • me protéger; • vivre en société. <p>Ainsi, je préviens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les vols; • les situations conflictuelles, les situations dangereuses. <p>Ainsi, je contribue à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créer un climat de vie propice à l'apprentissage et au travail. <p>Ainsi, je participe à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la création d'un milieu de vie sécuritaire. 	<p>Ainsi, j'apprends à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • reconnaître la valeur des choses; • développer la notion de collectivité et du bien partagé; • développer le sentiment d'appartenance; • utiliser le matériel et les lieux selon leur fonction. <p>Ainsi, je contribue à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • préserver la qualité de l'environnement; • la création d'un milieu agréable et accueillant; • garantir l'accès à du matériel de qualité; • la salubrité et la sécurité des lieux.



CODE DE VIE DE
L'ÉCOLE SAINT-HENRI



Dans l'école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

(L.I.P. Art 13, 1.1 O, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »

(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

TOUT COMPORTEMENT POUVANT COMPROMETTRE LA SÉCURITÉ OU L'INTÉGRITÉ, PRÉSENTER UN DANGER OU CONSTITUER UNE INFRACTION À UNE LOI SERA RÉFÉRÉ AUX AUTORITÉS CONCERNÉES



CODE DE VIE DE
L'ÉCOLE SAINT-HENRI

Banque de mesures de soutien et des conséquences

L'application des mesures de soutien et disciplinaires s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Ainsi, la direction se donne un droit de réserve de passer à une étape supérieure selon la gravité ou l'urgence de la situation.

Mesures de soutien

- Avertissement (verbal ou écrit);
- Soutien au développement des habiletés sociales;
- Rappel de la règle;
- Rencontres individuelles avec des intervenants de l'école;
- Communication régulière entre l'école et la maison;
- Feuille de route;
- Contrat personnalisé;
- Rencontre de l'élève avec la direction et si besoin, avec ses parents;
- Référence aux professionnels concernés;
- Mise en place d'un plan d'intervention ;
- Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe;
- Service répit-conseil;
- Références à des services externes (CLSC, YMCA, SPVM, etc.).

Mesures disciplinaires

- Obligation de porter des vêtements fournis par l'école;
- Geste réparateur;
- Remboursement ou remplacement du matériel;
- Travaux communautaires;
- Réflexion écrite;
- Retrait de privilège;
- Reprise du temps perdu;
- Perte d'autonomie, déplacement limité;
- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal;
- Travail personnel de recherche;
- Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement;
- Retenue pendant ou après les heures de cours;
- Suspension interne;
- Suspension externe*;
- Implication du SPVM;

* mesures exceptionnelles



**J'ai pris connaissance du code
de vie et je m'engage à le suivre.**

Signature de l'élève : _____ **Date :** _____

Signature des parents : _____ **Date :** _____



CODE DE VIE DE
L'ÉCOLE SAINT-HENRI